



CARIBOU DE DOLPHIN-ET-UNION

Le caribou de Dolphin-et-Union est le seul caribou dont le cycle de vie saisonnier repose sur une migration biannuelle sur les glaces de la mer entre l'île Victoria et le continent. Historiquement, il traversait le détroit de Dolphin-et-Union, mais sa voie migratoire s'est déplacée vers l'est.

Les Inuvialuits et les Inuits dépendent du caribou depuis des millénaires. Cependant, le nombre de caribous de Dolphin-et-Union a diminué de 89 % depuis 1997. On ne recense plus que 3 800 caribous de Dolphin-et-Union au Nunavut et aux TNO. Ce déclin brutal et les changements dans la répartition du caribou de Dolphin-et-Union soulèvent de graves préoccupations au sein des collectivités locales.

En avril 2023, le Comité sur les espèces en péril des TNO a déterminé que le caribou de Dolphin-et-Union était **en voie de disparition** aux TNO. Le Comité a indiqué que le changement climatique était l'un des principaux facteurs responsables du déclin de l'espèce et qu'il constituait une menace permanente au regard des préoccupations liées à l'évolution de l'état des glaces de mer, aux pluies verglaçantes et à d'autres conditions météorologiques extrêmes ainsi qu'au trafic maritime, au développement industriel et à l'augmentation du nombre de grizzlis sur l'île Victoria.

Le **Comité sur les espèces en péril des TNO** est un groupe indépendant d'experts qui possèdent des connaissances autochtones ainsi que des connaissances communautaires et scientifiques sur les espèces et les habitats des TNO. Ils évaluent les espèces en fonction des meilleures informations disponibles et de critères biologiques objectifs.

Lire le rapport d'évaluation et en savoir plus sur caribou de Dolphin-et-Union :

www.nwtspeciesatrisk.ca

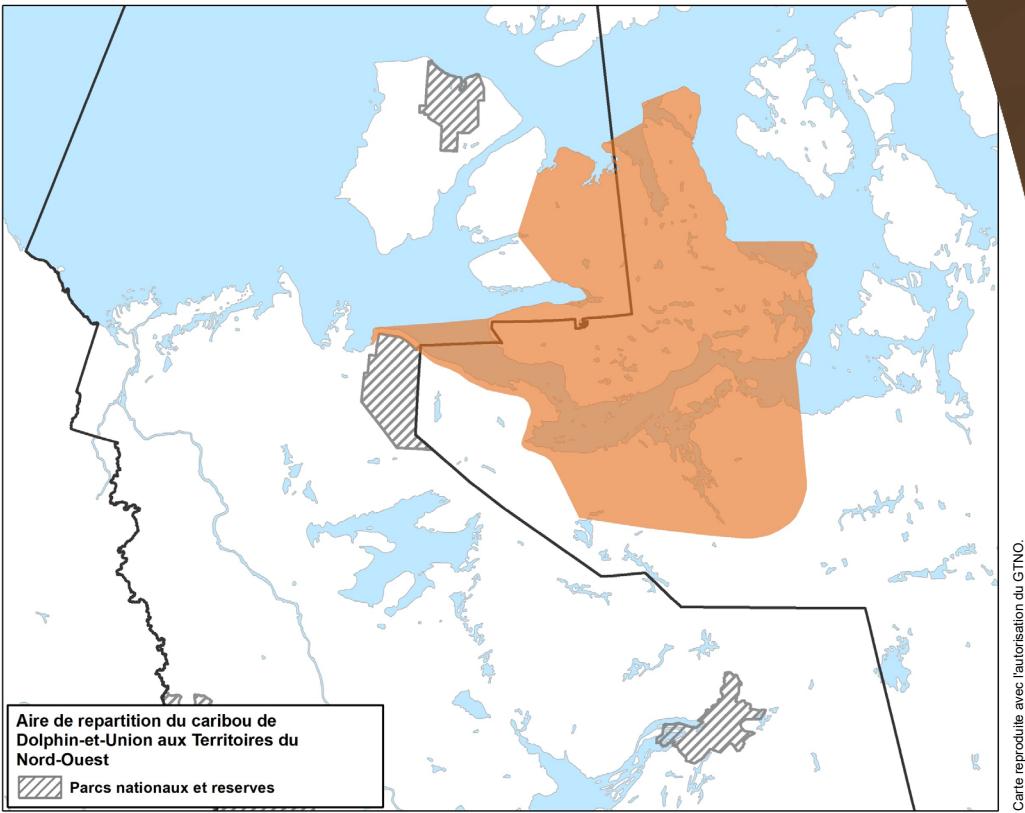
EXPRIMEZ-VOUS!

CARIBOU DE DOLPHIN-ET-UNION

Le caribou de Dolphin-et-Union doit-il être classé comme une espèce en voie de disparition aux TNO?

L'expression « **en voie de disparition** » signifie que le caribou de Dolphin-et-Union est menacé d'une extinction imminente — il pourrait disparaître des TNO de notre vivant.





Le **Rapport sur la situation du caribou de Dolphin-et-Union aux TNO (2023)** fait état d'une aire de répartition élargie, selon les connaissances des autochtones et des collectivités.



Pour en savoir plus sur le caribou de Dolphin-et-Union et sur la Liste des espèces en péril des TNO, consultez le : www.nwtspeciesatrisk.ca

LE CARIBOU DE DOLPHIN-ET-UNION, UNE ESPÈCE EN VOIE DE DISPARITION ?

Si le caribou de Dolphin-et-Union est légalement classé comme **espèce en voie de disparition** aux TNO, une stratégie de rétablissement devra être élaborée pour l'espèce dans un délai d'un an. Un **plan de gestion du caribou de Dolphin-et-Union aux TNO et au Nunavut** est en place depuis 2018 et continuera à guider la gestion de l'espèce jusqu'à ce qu'un programme de rétablissement puisse être achevé.

L'inscription sur la Liste des espèces en péril des TNO a-t-elle une incidence sur la chasse?

L'ajout d'une espèce à la Liste des espèces en péril des TNO n'a pas d'incidence sur la capacité de chasser des individus. L'inscription d'une espèce sur la Liste des espèces en péril des TNO comme étant en voie de disparition ne modifie pas automatiquement les quotas, les arrêtés ou les règlements en vigueur pour le caribou de Dolphin-et-Union.

NOUS VOULONS CONNAÎTRE VOTRE OPINION!

- Le caribou de Dolphin-et-Union doit-il être inscrit sur la Liste des espèces en péril des TNO en tant qu'**espèce en voie de disparition**? Pourquoi ou pourquoi pas?
- Le caribou de Dolphin-et-Union est classé comme espèce **préoccupante** des TNO depuis 2015. L'inscription de cette espèce comme espèce en voie de disparition aurait-elle des conséquences positives ou négatives sur vous et sur votre collectivité? Quelles seraient-elles?
- Y a-t-il des informations nouvelles ou manquantes qui n'ont pas été prises en considération dans le Rapport sur la situation de l'espèce? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous les fournir ou nous indiquer où les trouver?

Secrétariat des espèces en péril des TNO

Sans frais : 855-783-4301

Télécopieur : 867-873-0293

Courriel : sara@gov.nt.ca